



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bruits

Question écrite n° 116763

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur les propositions exprimées dans le rapport consacré aux nuisances sonores. Le rapporteur préconise de mieux former les architectes aux questions d'acoustique afin que le bruit ne soit plus le " parent pauvre " des paramètres pris en compte lors d'un aménagement urbain ou dans la conception d'un bâtiment. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

Il est souhaitable que la dimension acoustique soit prise en compte dès la conception d'un projet de bâtiment, pour assurer un confort acoustique satisfaisant des occupants. Si la formation initiale des architectes aborde l'acoustique des bâtiments parmi d'autres thématiques plus larges, les professionnels de la construction disposent cependant de moyens complémentaires de formation et de sensibilisation à des thèmes particuliers au cours de l'exercice de leur vie professionnelle. Le ministère élabore ou soutient notamment des ouvrages destinés aux professionnels de la construction. Par exemple, le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) a publié en 2010 un guide « concilier efficacité énergétique et acoustique dans le bâtiment », élaboré avec le soutien du ministère, et destiné à sensibiliser les acteurs de la construction à l'importance d'avoir une vision globale du bâtiment dès sa conception. Par ailleurs, le ministère a récemment édité un guide « construire sain », à l'usage des maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre pour la construction et la rénovation. Il permet de diffuser, tant aux professionnels du bâtiment qu'au grand public, les principales recommandations permettant, en cas de travaux, de concilier économies d'énergie et qualité d'air intérieur, et comporte une partie relative au confort acoustique. Ce guide est consultable sur le site du ministère, à l'adresse [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/Guide%20Construire%20sain2011\\_11\\_23.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/Guide%20Construire%20sain2011_11_23.pdf).

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116763

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** Logement

**Ministère attributaire :** Logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 août 2011, page 8954

**Réponse publiée le :** 8 mai 2012, page 3579